

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Ministère de la transition écologique et "Accidentologie technologique" **p.2 /**
L'hôpital public est en train de mourir par manque de moyens ! **p.3 /** Tract : « La hausse des salaires, remède à l'inflation ! » **p.4 /**

l'agenda



CEF

les 4 & 5 juillet 2022

JOURNÉE D'ÉTUDE
"RETRAITES"

le 5 septembre 2022

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
DES SYNDICATS
DE LA FNIC-CGT

le 6 septembre 2022

Réunions fédérales à venir

- 20/06 Officines : CPNEFP
- 20/06 Laboratoires Biologie Médicale : CPPNI
- 21/06 Industrie Pharma : CPNEIS
- 21/06 Pétrole : CPPNI
- 22/06 Pétrole : CPNE
- 22/06 Plasturgie : CPPNI
- 22/06 LBM : CPPNI
- 22/06 Fabrication pharma à façon : CPPNI
- 23/06 Négoce : CMPNI
- 30/06 Plasturgie : CPNE
- 01/07 Réunions syndicats Nord-pas-de-Calais
- 01/07 Réunions syndicats Pays-de-la-Loire

Droits et libertés

APPEL D'UNE DÉCISION PRUD'HOMALE PAS D'INTRODUCTION DE NOUVELLES DEMANDES

Dans son arrêt du 25 mai 2022, n°21-11.478, la Cour de cassation rappelle que « les parties ne peuvent ajouter aux prétentions soumises au premier juge que les demandes qui en sont l'accessoire, la conséquence ou le complément nécessaire ». En conséquence, toute nouvelle demande est déclarée irrecevable. Dans cette affaire, un cadre avait saisi le Conseil des prud'hommes pour des dommages et intérêts suite à un licenciement sans cause réelle et sérieuse et pour exécution déloyale du contrat de travail. En Appel, il introduit une nouvelle demande pour le paiement d'heures supplémentaires. La nouvelle demande de paiement pour heures supplémentaires a été jugée irrecevable par application des articles 564 et 566 du Code de procédure civile.

Il convient donc de rappeler toute l'importance de bien lister toutes les demandes lors de la construction d'un dossier prud'homal. ■

Les chiffres

150 milliards d'€

c'est le montant des aides publiques versées aux entreprises, les $\frac{3}{4}$ sont des exonérations de cotisations sociales (ex CICE) soit le double du budget de l'Éducation nationale.

Source : Rapport IRES-CLERSE

Orga et vie syndicale

Retard de paiement des cotisations 2021

Les derniers chiffres CoGeTise reçus par la Fédération au 31 mai 2022 font toujours état d'un retard conséquent en termes de reversement de cotisations syndicales pour l'année 2021 car ce sont encore 1 664 FNI et 20 465 timbres qui restent impayés à ce jour, ce qui représente 177 Syndicats. C'est pourquoi, le Comité Exécutif Fédéral en date du 24 mai a validé la proposition d'envoyer des courriers à ces Syndicats, pour les informer du retard qui n'a que trop duré et les inviter à prendre contact avec la Fédération afin de trouver une solution pour solder cette situation au plus vite. Faute de quoi le Syndicat ne pourra continuer à se revendiquer CGT.

Car, rappelons-le, pour se revendiquer CGT, la première des choses est d'être à jour de ses cotisations !! ■

10 %
des plus riches
ont vu leur fortune augmenter de

77 %
entre 1998 et 2018,
d'après l'INSEE.

QUE PENSER DU TRAVAIL DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR « L'ACCIDENTOLOGIE TECHNOLOGIQUE » ?

Passons provisoirement sur l'appellation « **Accidentologie technologique** » qui biaise en elle-même toute analyse. Ce terme a été choisi pour désigner les accidents potentiellement majeurs pour l'homme ou l'environnement.

Le Ministère de la transition écologique, qui succède au Ministère de l'environnement, a plusieurs outils.

La police de l'environnement s'exerce avec les **DREAL** que l'on appelait hier les **DRIRE**. Elle a un rôle particulier pour les installations classées.

Il existe dans le ministère d'autres outils dont :

- **Le BARPI** qui est le bureau d'analyse des risques et pollutions industriels.
- **La base de données Aria** qui collecte sur un site ouvert au public « L'accidentologie industrielle ».

Dans sa dernière édition pour l'inventaire 2020, la publication du BARPI nous donne ses sources qui sont « La cellule de veille du ministère, des services de secours, des services de contrôle, des exploitants, des organisations professionnelles (1), des médias ou bien encore des ONG ».

Vous ne trouverez pas les Syndicats ouvriers ou les CSE mais le patronat avec 2 casquettes différentes.

Bien que membres du CSSCT là où il y a des installations classées, les agents d'inspection des DREAL ne retiennent jamais les informations données par les élus et ne partagent pas les réflexions et analyses, ce qui est pourtant l'esprit de la participation au CSSCT.

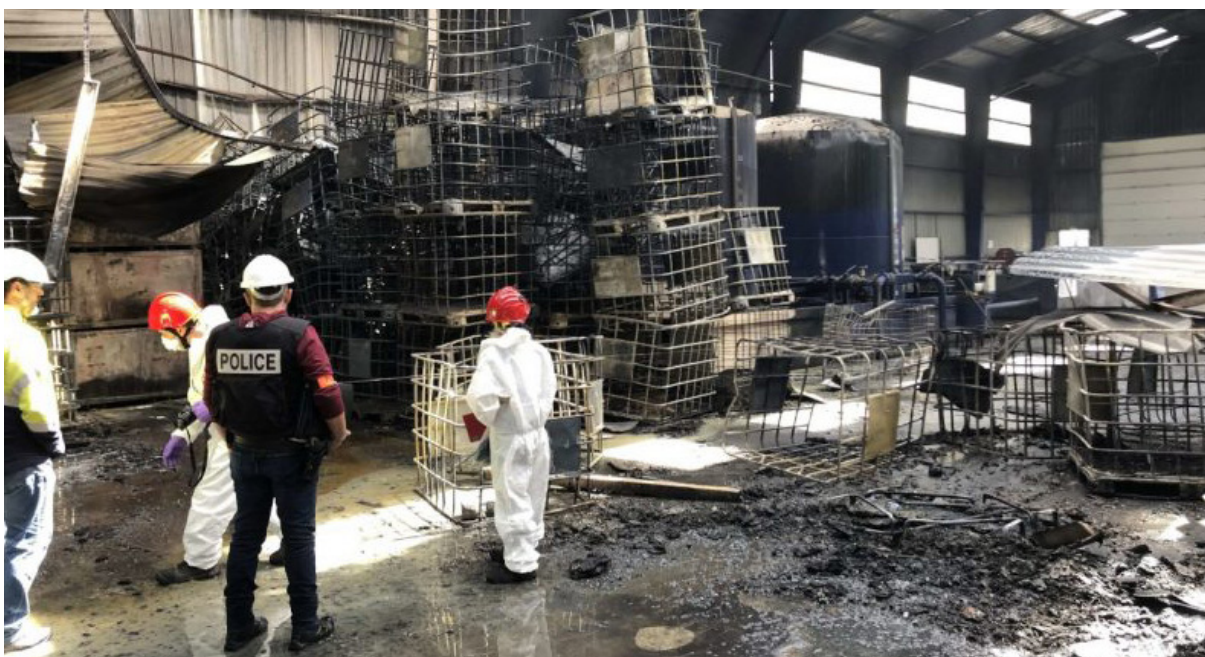
On découvrira à Mournex chez Sanofi, et ailleurs, que la DREAL avait connaissance de l'existence de pollutions majeures, qu'elle cachera aux élus des entreprises concernées. Pour ce qui est de la pollution dans le Rhône par l'usine ARKEMA Saint Fons, les autorités ne découvrent rien.

Pour être très clairs, la publication explique comment est gérée « La fiabilité des informations » contenues dans la base ARIA. Elles sont « de manière systématique soumises à l'avis des services de contrôle et des organisations professionnelles avant publication ».

Il est difficile d'être plus serviles. On comprend mieux pourquoi, sur des accidents que nous connaissons, on ne s'y retrouve pas dans la base de données ARIA. Les tonnes de fuites se transforment en kilos et le plomb se transforme en or (2).

(1) Dans le jargon, « Organisation professionnelle » signifie uniquement organisation syndicale patronale

(2) Lors de l'incendie de Lubrizol, l'amiante qui était dans le fibro-ciment de la toiture est partie avec les fumées à plusieurs kilomètres. L'amiante aurait perdu sa nocivité à cause de la chaleur....





L'hôpital public est en train de mourir par manque de moyens !

Il y a deux ans, la pandémie de Covid-19 a créé un électrochoc pour certains qui ont alors découvert l'état désastreux de l'hôpital public en France.

Rappelons-nous, en 2020, ces personnels soignants dans les couloirs des urgences, épouvantés de devoir choisir celles et ceux qui allaient vivre, alors que d'autres allaient mourir, faute de lits et de disponibilités du personnel.

Rappelons-nous ces millions d'entre nous, confinés à domicile, réduits à applaudir depuis les balcons à 20 h, ces salariés de la Santé, mais aussi des Services publics, les éboueurs, etc., toutes celles et ceux considérés comme les « petites mains », qui sont en réalité indispensables à notre vie quotidienne... Et si mal reconnus !

L'arnaque du « Ségur de la Santé » n'a apporté aucune amélioration notable de la situation : des dizaines de milliers de membres du personnel font toujours défaut. Pire, **les fermetures de lits ont continué (17 500 depuis 5 ans)** malgré les 150 000 morts officiels du Covid-19.

Pour l'été 2022, ce sont plus de **120 services d'urgences qui seront contraints de limiter leur activité ou de fermer faute de professionnels, soit 20 % des structures d'urgences françaises.**

Le déficit concerne l'ensemble des personnels de l'hôpital : médecins, infirmiers, aides-soignants, agents de services hospitaliers, manip radio, kinés, etc. 60 000 postes d'infirmiers sont vacants, il faudrait **+ 25 % de médecins urgentistes pour garantir un accueil de qualité aux urgences.**

De nombreux soignants jettent l'éponge car il leur est devenu impossible d'effectuer correctement leur travail, ou bien par manque de reconnaissance, du fait de conditions de travail dramatiques, burn-out, dépression, etc. C'est, entre autres, tout cela qui a motivé la journée de **grève des personnels de la Santé le 7 juin dernier.**

Ce sont des mesures concrètes et immédiates qui sont nécessaires, avec des moyens pour répondre aux besoins de la population : il faut recruter et pour cela, augmenter les salaires. Il faut former, créer ou recréer 100 000 emplois de soignants, rouvrir des lits et des services, bref, il faut refaire de la santé une priorité dans ce pays.

Plus généralement, il faut des actes politiques en rupture avec ceux menés toutes ces dernières années ! Car l'hôpital public souffre d'un manque cruel de moyens ! Rappelons simplement que le financement principal de la santé en France, c'est la **cotisation sociale**, vous savez, ce que nos chers médias appellent « les charges sociales ».

Eh oui, on ne peut pas clamer sans cesse la baisse des « charges » et s'étonner ensuite que la santé soit en crise. Si l'argent coule à flot dans la poche des actionnaires du CAC-40, c'est qu'il manque ailleurs et notamment pour des services publics de qualité.

Au final, c'est bien tout le dogme économique du capitalisme, la maximisation du profit à court terme, qui constitue une attaque globale contre notre modèle social.

Les personnels hospitaliers ne vont pas s'en sortir seuls, pas plus que les cheminots de leur côté, les salariés de l'industrie d'un autre, etc.

Dans quelle société voulons-nous vivre ? telle est la question !

Et c'est Tous Ensemble que nous devons nous mobiliser pour changer la donne !



La hausse des salaires et de toutes les pensions, remède à l'inflation !

Si le conflit en Ukraine entraîne des conséquences directes et indirectes sur l'augmentation des prix, il ne peut tout expliquer puisque l'inflation a décollé depuis le milieu de l'année 2021. Les prix ont augmenté de 5,2 % en un an. Parallèlement, la valeur des actions s'est accru de 29 % en 2021. Cela représente un enrichissement pour les actionnaires. La guerre a certainement aggravé la situation mais ne l'a pas créée.

La baisse du pouvoir d'achat doit être compensée. Les profits des entreprises ont prospéré dans la dernière période. Elles doivent augmenter les salaires.

Nous ne pouvons pas nous contenter des mesures annoncées par le gouvernement, comme un chèque pouvoir d'achat de 100 €. L'urgence est à la hausse du SMIC à 2 000 € (brut), sa répercussion automatique dans les branches et des revalorisations de salaires, traitements, pensions, minima sociaux au-dessus de l'inflation, autrement dit, le rétablissement de l'échelle mobile des salaires.

Il ne fait pas de doute que les tensions sur les prix sont aussi le résultat d'une dépendance vis-à-vis des importations. Nos luttes pour le maintien de nos industries et la réindustrialisation du pays sont plus pertinentes que jamais.

Bien qu'étant dans des entreprises différentes, les salariés peuvent constater qu'ils vivent une réalité similaire. Une augmentation de salaire à la hauteur des besoins ne pourra que difficilement être obtenue si on renvoie chacun à son entreprise, mais par une mobilisation forte de tous les salariés et retraités.

ATTENTION

Le 19 juin se tiendra le second tour des élections législatives. Il y a assez d'argent et de richesses produites dans ce pays pour permettre d'améliorer la vie de toutes et tous. Les travailleurs devront toujours rester vigilants et mobilisés, peu importe la majorité.

Le président de la République va poursuivre ses réformes.

Concernant la nouvelle réforme des retraites annoncée, si les détails manquent sur le projet à venir, on sait qu'il y a la volonté de repousser l'âge de départ à la retraite (65 ans), d'augmenter la durée des cotisations, de supprimer les régimes spéciaux et ceux de la Fonction publique, de revoir à la baisse les droits existants en matière de départ anticipé.

Au-delà de remettre en cause fondamentalement notre système de retraite par répartition, cette réforme s'inscrit dans l'action des gouvernements successifs qui vise à passer d'une logique de Sécurité sociale à une logique d'assistance assurant un simple filet minimal de protection sociale.

Cette remise en cause est idéologique, elle n'a pas de sens en termes budgétaires puisque le système actuel n'a pas de problème de financement ni de ressources disponibles, celles-ci sont principalement réduites par les exonérations de cotisations sociales (pour 75 milliards d'€/an), la stagnation des salaires (on y revient) ou la précarité. Les régimes de retraites complémentaires affichent un excédent de 2 milliards d'euros, du fait, notamment, d'une masse salariale en progression de près de 10 %, en 2021.

Le système économique doit être au service de la société et non l'inverse. Notre Sécurité sociale est un outil puissant d'amélioration des conditions de vie des familles et de réduction de l'incertitude face à la maladie, aux accidents du travail ou à la vieillesse.

MOBILISONS-NOUS dès maintenant pour nos salaires et notre système social !